



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-553 –
RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le conseil a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT 2026-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-553 – RÈGLEMENT SUR LA
TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026**

QUE le règlement vise à modifier la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026 établie dans le règlement numéro 2025-553 ;

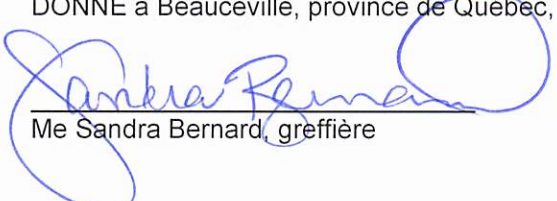
QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion : 7 avril 2026
- Dépôt du projet de règlement : 7 avril 2026
- Adoption du règlement : 4 mai 2026

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

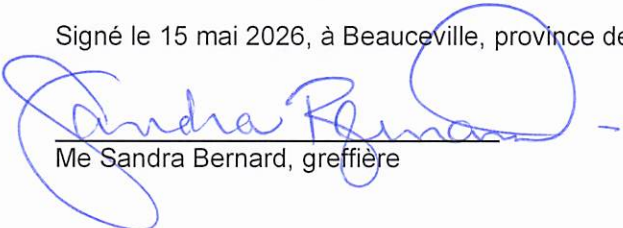
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, le 15 mai 2026.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 15 mai 2026.

Signé le 15 mai 2026, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière